

(participation gracieuse)

Alain Mourot

E-mail : alain.mourot@aig.com

Tél.: +33 (0)1 49 02 44 38

Fax: +33 (0)1 49 02 44 24

AlG Europe France

Tour AIG - 92079 Paris la Défense Cedex 2



Pièce d'identité exigée pour entrer dans l'enceinte du Parlement
Accueil des invités: 9h00 précises

- * • Le parlement est non fumeur.
- Les bagages sont interdits (il n'y a pas de salle où l'on peut les déposer). Seuls les porte-documents, sacs à main, serviettes sont autorisés.

au 8^e Colloque BusinessGuard



« SAUVEGARDE DES ENTREPRISES » : UNE NOUVELLE LOI POUR LES DIRIGEANTS DE PME ET DE TPE

**De nouvelles perspectives
s'offrent aux dirigeants.
Parlons-en...**

À l'issue du colloque,
nous vous proposons
une visite guidée
du Parlement Européen.

**Le 20 octobre 2006
de 9h00 à 13h00
au Parlement Européen
de Strasbourg**

La Loi de sauvegarde des entreprises du 26 Juillet 2005 est entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2006.

La volonté du législateur a été de mettre en place des dispositions réglementaires de prévention des difficultés des entreprises. Comment le chef d'entreprise peut-il utiliser le mandat ad hoc et la procédure de conciliation en cas de difficultés de son entreprise? Comment élaborer et exécuter un plan de sauvegarde?

Le 8^e colloque BusinessGuard vous convie à une demi-journée de réflexion sur ces thèmes.

Loi de sauvegarde des entreprises

Au cours de cette rencontre Avocats, Experts Comptables, Administrateurs Judiciaires et Assureurs vous aideront à mieux comprendre les innovations en matière de prévention des difficultés des entreprises et les conséquences sur les responsabilités personnelles des dirigeants.

Thèmes traités :

- **Quelles modalités pratiques pour la détection et la prévention des entreprises en difficultés?**
- **Pourquoi ouvrir une procédure de sauvegarde?**
- **Le mandataire ad hoc: Comment est-il nommé? Quelle est l'étendue de ses missions?**
- **Le conciliateur: Comment est-il choisi? Homologation de la conciliation?**
- **La nomination d'un expert dans le cadre de procédure d'alerte: Dans quels cas?**

PROGRAMME DU 20 OCTOBRE 2006 :

9h00 - 9h30
Accueil

9h45 - 11h15
Interventions

11h30 - 13h00
Table ronde

9h30 - 9h45
Introduction
AIG Europe France

11h30 - 11h45
Pause

13h00 - 14h30
Cocktail/déjeuner
Visite guidée du Parlement

COLLOQUE
DU 20 OCTOBRE 2006

ANIMATION
Christian MOREL,
Journaliste

LES INTERVENANTS

Agnès BRICARD
*Membre du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts Comptables,
Présidente d'honneur du CROEC
Paris-Ile-de-France,
Rédactrice en chef des revues SIC/RFC
et Experts et Décideurs*

Jean-Louis HECKER
*Avocat au Barreau de Strasbourg,
Cabinet Waschmann, Hecker et Associés*

Alain MOUROT
AIG Europe

Claude-Maxime WEIL
Administrateur Judiciaire

